Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260203-2026_02_01-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois février, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc, HAVEZ Sandrine

ABSENTS excusés : PREVOT Jérôme, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 27 janvier 2026

***. ***

1. Délibération vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire fait lecture de toutes les demandes de subventions pour l'année 2026, après lecture il propose de subvenir aux associations de l'an dernier sur la base de :

- Voyage scolaire à l'étranger		41€ / élève
- Voyages scolaires en France	(X Nombre d'élèves)	21 €
- Sorties éducatives	(X Nombre d'élèves)	16 €
- Vignettes scolaires		25% / élève
- Amicale Club La Harmoye/ ST Martin-des-Prés		800 €
- Ass les amis des Fours à chaux La Harmoye		100 €
- Société de chasse La Harmoye		100 €
- Chambre des Métiers Ploufragan (X le Nombre d'apprenti)		50 €
- MJC Pays de Quintin (1€/habitant)		380 €
- Comité d'aide et d'Action aux handicapés 22		50 €
- AAPPMA LA Gaule Corlaysienne		50 €
- Ass ULTIMO La Harmoye		500 €
- Course Plaintel-Plaintel		50 €
- Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers Quintin (0.50cts/hab.)		188.50 €
- Ass La croix rouge Quintin		50.00 €
- FNACA		150.00 €

Madame Havez s'abstient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour et 1 abstention :

- **Approuve** le montant des subventions 2026

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR